

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A L'ECOLE GRISCELLI



Seuil d'information et de recommandation

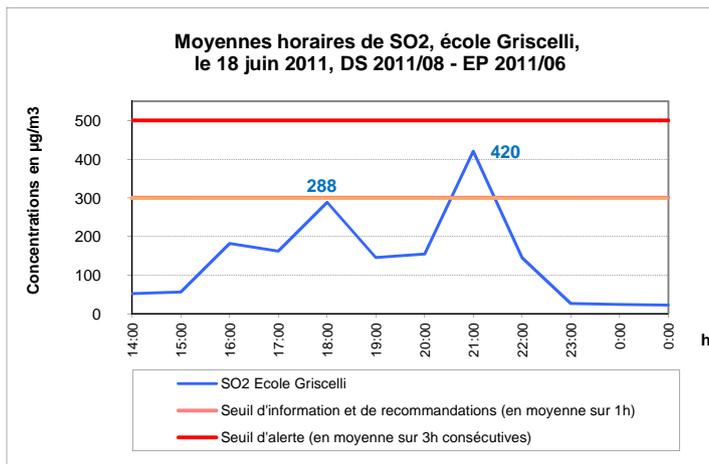
Communiqué du: **04/07/2011 12h**

Observations: **Samedi 18 Juin 2011 - constat de dépassement**
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation

Dans le secteur de Vallée du Tir, Scal-Air a enregistré à partir de 16h des concentrations moyennes à fortes de dioxyde de soufre (SO₂), polluant d'origine industrielle. Le seuil de recommandations et d'information à destination des personnes sensibles (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure), a été dépassé à 21h, avec une valeur de 420 µg/m³. Les concentrations sont redescendues à des niveaux moyens puis faibles à partir de 22h.

Zones concernées	Ecole Griscelli, quartier de la Vallée du Tir
Début de l'épisode	Samedi 18 juin, 15h
Fin de l'épisode	Terminé
Polluant	Dioxyde de soufre (SO ₂)
Nb de valeurs horaires au dessus du seuil	1
Durée du dépassement maximum horaire	1h
	420 à 21h
Moyenne journalière	80 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances:

D'après les données de Météo France, les vents faibles de secteur Nord-Ouest enregistrés dans la matinée se sont légèrement renforcés et orientés à l'Ouest au cours de l'après-midi puis à l'Ouest-Nord/Ouest à partir de 17h, avec des vitesses de 5.6 à 9.8 m/s (11 à 19 kt).

Cette dernière direction correspond à une dispersion préférentielle du panache industriel de Doniambo (SLN) vers le secteur de la Vallée du Tir.

Pour mémoire, **le seuil d'information et recommandation** pour le SO₂ est de 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure